

ARRÊTÉ N° 61/2025 PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENTS DE GRADES – ANNEE 2025

2 4 AVR. 2025 Rép. _____

Le Maire de Lencloître,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu l'arrêté n°148/2020 en date du 8/12/2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2021 pour une durée de 6 ans,

Vu la délibération n°24 OCTOBRE 2016-28 portant détermination des ratios promus-promouvables après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Vienne en date du 29 septembre 2016,

ARRÊTE

ARTICLE 1°' -

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	PORTA-BENACHE Jessica	F	adjoint administratif territorial	

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition		
Ellectii considere	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine	0	1	
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0	
Effectif du grade d'avancement	0	1	

Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe :

Γ		N°	NOM et Prénom AR Prefecture	Homme ou Femme		Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
	Reçu	l'e	01284-20250416-DL16AVR 23AUTPHER Nathalie	F	-DE adjo	nt administratif territorial principal de 2ème classe	

Part respective des femmes et des hommes

	Répartition		
Effectif considéré	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine	0	1	
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0	
Effectif du grade d'avancement	0	2	

Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	DEVILLE Coralie	F	adjoint territorial d'animation	

Part respective des femmes et des hommes

нера	нераплюп		
Hommes	Femmes		
0	2		
0	1		
0	0		
. 0	Q		
	Hommes 0 0		

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1 ère classe :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	PETIT François	М	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	01/10/2025

Part respective des femmes et des hommes

	Répartition		
Effectif considéré	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine	1	1	
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0	
Effectif du grade d'avancement	0	1	

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 26me classe :

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	LAMBERT Emmanuel	M	adjoint technique territorial	
2	GABORIT Audrey	F	adjoint technique territorial	

AR Prefecture

086-218601284-20250416-DL16AVRIL202513-DE Reçu le 23/04/2025 Publié le 23/04/7025

Part respective des femmes et des hommes

Park order contact of	Répartition		
Effectif considéré	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine	4	4	
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0	
Effectif du grade d'avancement	1	1	

Avancement au grade d'attaché principal:

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	ROBILLARD Valériane	F	attaché	01/05/2025

Part respective des femmes et des hommes

Effectif anneldésé	Répartition		
Effectif considéré	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine	0	1	
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1	
Effectil du grade d'avancement	0	0	

ARTICLE 2 -

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Lencloître, le 28/03/2025, Le Maire,

H. COLIN

L'autonté territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Recu le 23/04/2025

